

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2017

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Adnane AKABLI se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
(présent de la délibération
n°17C209 à la délibération
n°17C240, absent de la
délibération n°17C241 à la
délibération n°17C247, présent
de la délibération n°17C248 à
la délibération n°17C270)
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Michel EUVERTE
Mme Sophie LEHNER (ne prend
pas part au vote à la
délibération n°17C212)
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN

M. Karim BOUKHACHBA
(absent de la délibération
n°17C209 à la délibération
n°17C211, présent de la
délibération n°17C212 à la
délibération n°17C270)
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Eric MONTES
M. Cédric LEMAIRE (présent de
la délibération n°17C209 à la
délibération n°17C254, absent
de la délibération n°17C255 à
la délibération n°17C270)
Mme Aïcha GUENDOUZE
M. Hassan BOUADDI (absent de
la délibération n°17C209 à la
délibération n°17C223, présent
de la délibération n°17C224 à
la délibération n°17C270)

Mme Fabienne LAMBRE
M. Jean-Claude CABARET
Mme Méral JAJAN
M. Adnane AKABLI
Mme Isabelle MAUPIN
M. Michaël SERTAIN
Mme Sylvie DUCHATELLE
Mme Marie-Paule BUZIN
M. Rémy RUFFAULT
Mme Evelyne BLANQUET
Mme Nellie ROCHEX
Mme Valérie LEFEVRE
M. Jallal CHOUAOU
M. Eric MULLER
M. Serge MACUDZINSKI
Mme Florence BOQUET
Mme Marie-France BOUTROUE

Représentés :

M. Jean-Jacques DAUBRESSE donne pouvoir à M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à M. Serge MACUDZINSKI
M. Jean-Luc DION donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
M. Cédric LEMAIRE donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN (de la délibération n°17C255 à la
délibération n°17C270)
Mme Yvette FOURRIER-CESBRON donne pouvoir à M. Hassan BOUADDI (de la délibération n°17C224
à la délibération n°17C270)
Mme Danièle CARLIER donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER
M. Hicham BOULHAMANE donne pouvoir à Mme Isabelle MAUPIN
Mme Monique DUTRIAUX donne pouvoir à M. Rémy RUFFAULT
M. Jean-Baptiste RIEUNIER donne pouvoir à Mme Valérie LEFEVRE
Mme Marie-Dominique BINDAULT donne pouvoir à M. Hervé ROBERTI
M. Rehman QURESHI donne pouvoir à M. Jallal CHOUAOU

Absents excusés :

M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
Mme Yvette FOURRIER-CESBRON (absente de
la délibération n°17C209 à la délibération
n°17C223)
M. Mohamed ASSAMTI

M. Max FREMINE
Mme Marie-Christine SALMONA
Mme Dominique LELONG
M. Claude ROBERT
Mme Mélanie HONOREZ
M. Jean-Luc WACHEUX

17C209 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

17C210 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

17C211 – AMENAGEMENT DE LA PLACE FICHET : CONVENTION AVEC LE SE60 POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT/RT RUE JEAN JAURES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'annuler la délibération n°17C074 du 16 février 2017 ;
- de solliciter le SE60 pour réaliser les travaux de mise en souterrain BT/RT selon les conditions définies par l'autorité organisatrice du service public d'électricité ;
- de prendre en charge le financement du raccordement au réseau d'électricité sur la base du plan de financement joint ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat avec le SE60.

17C212 – PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION FINANCIERE 2017 OISE LA VALLEE – MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'annuler la délibération n°17C097 en date du 28 mars 2017 ;
- de valider le programme partenarial 2017 de l'agence d'urbanisme Oise la Vallée et la participation de l'ACSO à hauteur de 48 000,00 € ;
- d'autoriser le Président à signer la convention partenariale ACSO/Oise la Vallée.

17C213 – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION A LA SOCIETE PHM INVEST D'UN TERRAIN SITUE RUE DES FRERES PERAUX A NOGENT-SUR-OISE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX D'ACTIVITES EN VUE DE LA RELOCALISATION D'ENEDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communautaire des parcelles cadastrées AO 462, AO 589, AO 368, AO 370, ainsi que le demi-fossé non cadastré, situés rue des Frères Péraux à Nogent-sur-Oise, pour une contenance cadastrale de 13.572 m², conformément au plan joint ;
- de céder les parcelles AO 462, AO 589, AO 368, ainsi que le demi-fossé bordant le site, qui est pour partie non cadastré et pour partie cadastré AO 370 pour 84 m², situés rue des Frères Péraux, à Nogent-sur-Oise, pour une contenance cadastrale de 13.572 m² (cette surface cadastrale pourra être ajustée en fonction du bornage et du levé topographique complémentaire à effectuer), à la société PHM INVEST, sise 4 rue Pierre Mendès-France, Lieu-dit « Payrol », BP 60, 47552 BOE Cedex, au prix de 182.800 euros, en vue de la construction de locaux d'activités, de stockage et de bureaux, dans le cadre du projet d'implantation d'ENEDIS ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération et notamment signer toute promesse de vente, tout procès-verbal de bornage et tout acte nécessaire à cette cession ;
- d'imputer la recette correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget ;
- d'autoriser la société PHM INVEST à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires en matière d'urbanisme, d'archéologie et d'environnement pour la réalisation de ce projet sur le terrain précité ;
- d'autoriser la société PHM INVEST à procéder sur le site aux investigations et sondages nécessaires à la réalisation du projet (sondages archéologiques, étude de sol et de perméabilité, étude de bruit, étude de pollution, etc.).

17C214 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS AU PROFIT D'ARCELOR MITTAL POUR UNE CANALISATION SOUTERRAINE D'AZOTE A MONTATAIRE ET SAINT-LEU D'ESSERENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur les parcelles AL 204 sur le territoire de Saint-Leu d'Esserent et AR 23 sur le territoire de Montataire, appartenant à l'ACSO (fonds servants), au profit d'ARCELOR MITTAL ATLANTIQUE LORRAINE depuis la parcelle AP 67, propriété d'ARCELOR MITTAL sur Montataire (fonds dominant), conformément aux plans joints, pour le passage d'une canalisation souterraine d'azote ;
- de préciser que cette servitude sera réelle, perpétuelle et consentie à titre gratuit ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO à signer tout acte et tout courrier relatif à cette servitude de passage en tréfonds.

17C215 – PROGRAMME D’ACTION FONCIERE (PAF) AVEC L’EPFLO : AVENANT N°8

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’approuver l’avenant n°08 du Programme d’Action Foncière de la Communauté d’agglomération Creil Sud Oise, annexé à la présente délibération, et comportant les l’immeubles suivants :

ACSO : Réserve Foncière « EARL Clos de la Ferté »

L’acquisition et la mise en réserve de 297 913 m² de terres agricoles (hors terres appartenant au Ministère des Armées), pour un montant global de 900.000 euros HT, conformément au tableau joint.

Nogent-sur-Oise : Saint Exupéry-les Coteaux

La rétrocession de l’ensemble des immeubles acquis par l’Etablissement sis dans le quartier de Saint Exupéry les Coteaux : immeubles cadastrés BN 567, 568, 570,571, ainsi que BN 866 – 2 commerces – Point Presse et épicerie.

Cette vente à terme d’un montant de global de 945.759,13 € HT, payable en deux annuités (2018-2019) de 472.879, 56€ HT sera réalisée directement auprès de la Ville de Nogent-sur-Oise.

Il est précisé que les frais de portage et d’actualisation de l’établissement ainsi que la TVA seront facturés directement à la commune, lors du paiement de la première annuité.

Nogent-sur-Oise : Rue du général de Gaulle – Le Miranda

Le report du rachat de l’immeuble sis 95, rue du Général de Gaulle sis à Nogent-sur-Oise en 2020.

- d’approuver l’actualisation du tableau des flux du Programme d’Action Foncière de l’ACSO ;
- de prendre acte que le plafond global des engagements de l’EPFLO, au titre du Programme d’Action Foncière de l’ACSO, sera désormais de 10 247 186 € HT (hors frais) conformément au tableau des flux financiers prévisionnels ci annexé ;
- d’autoriser le Président à signer l’avenant n 8 au PAF ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à cette affaire.

17C216 – CESSION DE DEUX VEHICULES DE TRANSPORT COLLECTIF PAR VENTE AUX ENCHERES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’approuver la réforme des véhicules mis en vente et leur sortie de l’inventaire ;
- d’approuver le principe de vente des biens réformés via la plateforme de vente aux enchères par internet dénommée AGORASTORE ;
- d’autoriser le Président à procéder à la vente des biens réformés au prix de la dernière enchère ;
- d’autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la vente de chaque véhicule.

17C217 – TRANSPORT SCOLAIRE - TARIFICATION DES COLLEGIENS/LYCEENS/ETUDIANTS USAGERS DES LIGNES INTERURBAINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser, à partir de la rentrée scolaire 2017, le remboursement par l'ACSO des abonnements scolaires interurbains, d'un montant de 50€ pour les collégiens et de 80€ pour les lycéens, souscrits :
 - par les collégiens et lycéens domiciliés et scolarisés sur l'ACSO,
 - par les collégiens et lycéens domiciliés à St Maximin et scolarisés à Chantilly,
 - par les collégiens domiciliés à Rousseloy et scolarisés à Mouy,
 - par les lycéens domiciliés à Rousseloy et scolarisés à Clermont.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

17C218 – RENTREE SCOLAIRE 2017 - MODIFICATION DE L'OFFRE ET DE LA TARIFICATION DES LIGNES CASSIS ET SCOBUS - AVENANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prolonger dès la rentrée 2017 la ligne SCOBUS à partir de Thiverny pour un surcoût mensuel de 586,24€ ;
- de supprimer le fonctionnement de la ligne Cassis en période de vacances scolaires ;
- d'appliquer la gratuité pour les collégiens résidant dans l'ACSO et domiciliés à plus de un kilomètre du Collège Jules Vallès sur les lignes SCOBUS et CASSIS.

17C219 – TECHNOCENTRE REGIONAL DU BIOGAZ INJECTE - AUTORISATION DU PRESIDENT A DEPOSER UNE OFFRE CONJOINTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 35 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions

DECIDE :

- d'autoriser le Président à déposer une candidature conjointe en réponse à l'appel à projet régional, dont la localisation fera l'objet d'une concertation avec les communes riveraines ;
- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

17C220 – RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS DE LA CAC - EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'ENTERINER le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets de la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

17C221 – RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS DE PSO - EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'ENTERINER le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets de PSO.

17C222 – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'ANALYSES COMPARATIVES DE SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT PORTANT SUR LES DONNEES 2016-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention relative à la réalisation d'analyses comparatives de services d'eau potable et d'assainissement portant sur les données 2016-2020.

17C223 – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT : FIXATION DES TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver les tarifs suivants pour l'eau potable :

Tarifs (HT)	TOTAL €
Abonnement €/HT (payable à terme echu)	
Compteur 15 mm	29,27
Compteur 20 mm	30,22
Compteur 25 mm	47,22
Compteur 30mm	68,00
Compteur 40mm	120,89
Compteur 50mm	188,89
Compteur 60mm	272,00
Compteur 80mm	483,56
Compteur 100mm	755,56
Compteur 150mm	1 133,33
Compteur 200mm	2 014,81
Part Variable €/m3 HT	
tout usager	0,9902
Vente d'eau en gros €/m3 HT	0,379

- d'approuver les tarifs suivants pour l'assainissement collectif :

Tarifs (HT)	TOTAL €
Abonnement (prix annuel)	12,35
Part Variable (€/m ³)	1,117
Apports matière de curage (€/tonne)	98
Apports matière de vidange (€/tonne)	17
Apports de graisses (€/tonne)	55
Contrôle de conformité	120

- d'approuver les tarifs suivants pour l'assainissement collectif :

Tarifs (HT)	TOTAL €
contrôle diagnostic de bon fonctionnement (tous les 6 ans)	120
contrôle de conception et de vérification lors d'une construction neuve	150
refus d'accès, absence aux rendez-vous à partir du 2eme sans justification, report abusif des rendez-vous.	doublment du montant du contrôle en lien avec la demande

17C224 – AVIS PPRI OISE SECTION BRENOUILLE BORAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de demander que la carte du zonage réglementaire soit corrigée ;
- de demander que les dispositions applicables, aux biens existants, aux projets nouveaux et à la gestion des réseaux, inscrites au projet de règlement soient adaptées ;
- de demander que le chapitre IV du projet de règlement sur l'obligation des diagnostics de vulnérabilité soit amendé ;
- de demander une révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation :
 - lorsque la connaissance du risque aura évolué,
 - lorsque les études sur les ouvrages permettront leur intégration au modèle hydraulique,
 - lorsque les infrastructures de MAGEO et du CSNE seront réalisés.
- d'émettre un avis défavorable en raison des réserves émises sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'Oise, section Brenouille-Boran.

17C225 – CONVENTION AVEC LE SE60 POUR L'ETUDE DE PLANIFICATION ENERGETIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de **valider** le lancement d'une Etude de Planification/Programmation Energétique (EPE) ;
- de **donner mandat** au SE60 pour le lancement, la coordination et le suivi d'une Etude de Planification/Programmation Energétique (EPE) et d'autoriser le Président à signer la convention de mandat ci-annexée ;
- d'**autoriser** le SE60 à solliciter les données utiles à la réalisation de l'EPE ;
- de **désigner** Eric MONTES, Sophie LEHNER, Jean-Jacques DAUBRESSE et Jean-Luc WACHEUX comme membres élus du comité de pilotage de l'EPE ;
- d'**autoriser** le SE60 à solliciter, pour son compte, les subventions auprès de l'ADEME ;
- de **s'engager** à inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et d'autoriser Monsieur le Président à régler les sommes dues au SE60 ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

17C226 – CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SOUS FORME D'EPIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE

- d'instituer un Office de Tourisme sous le régime juridique de l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) dénommé « Office de Tourisme Creil Sud Oise » ;
- de fixer le siège de l'Office de Tourisme 7, avenue de la Gare à Saint-Leu-d'Esserent et de rattacher à l'Office un Bureau d'Information Touristique (BIT) installé à Creil (41, place du Général de Gaulle) ;
- de confier à l'Office de Tourisme les missions détaillées ci-dessus ;
- de fixer le nombre de membres du Comité de Direction de l'EPIC à 23 répartis en deux collèges : 1. Le Collège des élus (12 titulaires et 11 suppléants) ; 2. Le Collège des socio-professionnels (11 titulaires et 11 suppléants) ;
- de désigner les **12 élus et les 11 suppléants** de l'ACSO :
 - o Président de l'ACSO : Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
 - o Creil : M. Florent LELONG, titulaire / M. Deme ABDOULAYE, suppléant
 - o Nogent-sur-Oise : Mme Valérie LEFEVRE, titulaire / M. Hervé ROBERTI, suppléant
 - o Montataire : Mme Céline LESCAUX, titulaire / M. Zinedine BELOUAHCHI, suppléant
 - o Villers-Saint-Paul : Mme Marie-France BOUTROUE, titulaire / Mme Elisabeth DHEILLY, suppléant
 - o Saint-Leu-d'Esserent : M. Michel EUVERTE, titulaire / Mme Sylvie POYE, suppléant
 - o Cramoisy : M. Loïc LE BARS, titulaire / M. Jean-Michel DARSONVILLE, suppléant
 - o Thiverny : M. Jean-Luc DION, titulaire / Mme Martine VOLLEREAU, suppléant
 - o Saint-Vaast-lès-Mello : M. Julien RECOLIN, titulaire / M. Philippe PINTO, suppléant
 - o Maysel : Mme Laetitia CARLIER, titulaire / M. Frédéric TANGUY, suppléant
 - o Rousseloy : M. Didier ROSIER, titulaire / Mme Martine DUBUT, suppléant
 - o Saint-Maximin : M. Pierre BEGHIN, titulaire / Mme Brigitte SVITEK, suppléant
- d'acter la composition du Collège des socio-professionnels suivante :
- Un représentant des organismes intéressés au tourisme et un suppléant ;
- Un représentant des métiers de la culture et un suppléant ;
- Un représentant œuvrant à la promotion de la pierre sur le territoire et un suppléant ;

- Un représentant des équipements de loisirs et un suppléant ;
- Deux représentants d'associations intéressées par le tourisme (association à vocation culturelle, sportive, patrimoniale, touristique, promotion de la nature, etc.) et deux suppléants ;
- Un représentant de l'hôtellerie et un suppléant ;
- Un représentant des gîtes ou chambres d'hôtes et un suppléant ;
- Un représentant de l'hôtellerie de plein air et un suppléant ;
- Un représentant de la restauration et un suppléant ;
- Un représentant d'un établissement touristique ou culturel situé hors de l'ACSO et un suppléant.
- d'approuver les statuts de l'EPIC « Office de Tourisme Creil Sud Oise » annexés à la présente délibération et d'autoriser le Président à les signer au nom de l'ACSO ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

17C227 – TARIFICATION PRESTATIONS FLUVIALES 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'adopter les tarifs présentés pour l'année 2017.

17C228 – CREATION DU PASS AGGLO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de valider la création du Pass' Agglo afin de permettre à l'ensemble des habitants de l'Agglomération Creil Sud Oise de bénéficier de tarifs préférentiels dans un certain nombre d'équipements culturels, sportifs et de loisirs du territoire.

17C229 – MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL JOSEPH WRESINSKI - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à la Maison d'enfants à caractère social Joseph Wresinski.

17C230 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL / COMMUNAUTE DE COMMUNES PIERRE SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget principal de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	298 509,71	2 894 478,25	3 192 987,86
Titres de recettes émis	276 324,21	2 240 134,89	2 516 459,10
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	276 324,21	2 240 134,89	2 516 459,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	297 816,24	2 892 633,96	3 190 450,20
Mandats émis	70 337,88	2 648 021,51	2 718 359,39
Annulations de mandats	0,00	10 967,40	10 967,40
Dépenses nettes	70 337,88	2 637 054,11	2 707 391,99
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	205 986,33		
Déficit		396 919,22	190 932,89

**17C231 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT /
COMMUNAUTE DE COMMUNES PIERRE SUD OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget annexe transport de la Communauté de communes Pierre Sud Oise est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	41 176,00	957 177,15	998 353,15
Titres de recettes émis	15 895,00	840 763,44	856 658,44
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	15 895,00	840 763,44	856 658,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	32 310,00	955 250,00	987 560,00
Mandats émis	10 262,01	974 805,32	985 067,33
Annulations de mandats	0,00	30 471,10	30 471,10
Dépenses nettes	10 262,01	944 334,22	954 596,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	5 632,99		
Déficit		103 570,78	97 937,79

17C232 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget principal de la Communauté de l'agglomération Creilloise est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	15 783 390,75	53 441 730,75	69 225 121,50
Titres de recettes émis	10 398 908,87	55 566 595,01	65 965 503,88
Réductions de titres	87,10	4 192 539,62	4 192 626,72
Recettes nettes	10 398 821,77	51 374 055,39	61 772 877,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	15 783 390,75	53 441 730,75	69 225 121,50
Mandats émis	9 241 770,32	49 385 394,28	58 627 164,60
Annulations de mandats	21 356,11	780 024,76	801 380,87
Dépenses nettes	9 220 414,21	48 605 369,52	57 825 783,73
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	1 178 407,56	2 768 685,87	3 947 093,43
Déficit			

17C233 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget annexe transports urbains de la Communauté de l'agglomération Creilloise est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 927 399,78	6 753 191,00	8 680 590,78
Titres de recettes émis	1 358 053,60	6 621 925,67	7 979 979,27
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	1 358 053,60	6 621 925,67	7 979 979,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 927 399,78	6 753 191,00	8 680 590,78
Mandats émis	429 569,25	6 638 891,22	7 068 460,47
Annulations de mandats	0,00	16 965,55	16 965,55
Dépenses nettes	429 569,25	6 621 925,67	7 051 494,92
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	928 484,35		928 484,35
Déficit			

17C234 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget annexe Gournay les usines de la Communauté de l'Agglomération Creilloise est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	616 800,00	208 340,76	825 140,76
Titres de recettes émis	3 213,08	110 706,70	113 919,78
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	3 213,08	110 706,70	113 919,78
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	616 800,00	208 340,76	825 140,76
Mandats émis	110 859,02	8 520,00	119 379,02
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	110 859,02	8 520,00	119 379,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		102 186,70	
Déficit	107 645,94		5 459,24

17C235 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget annexe les Marches de l'Oise de la Communauté de l'Agglomération Creilloise est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	683 207,71	110 400,00	793 607,71
Titres de recettes émis	60 889,45	119 757,74	180 647,19
Réductions de titres	0,00	14 915,78	14 915,78
Recettes nettes	60 889,45	104 841,96	165 731,41
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	68 030,00	110 400,00	178 430,00
Mandats émis	63 403,45	104 841,96	168 245,41
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	63 403,45	104 841,96	168 245,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent			
Déficit	2 514,00		2 514,00

17C236 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE EAU / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget annexe Eau potable de la Communauté de l'Agglomération Creilloise est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 403 144,76	962 836,79	2 365 981,55
Titres de recettes émis	367 702,68	419 808,35	787 511,03
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	367 702,68	419 808,35	787 511,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 403 144,76	962 836,79	2 365 981,55
Mandats émis	281 594,88	296 585,63	578 180,51
Annulations de mandats	0	3 054,42	3 054,42
Dépenses nettes	281 594,88	293 531,21	575 126,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	86 107,80	126 277,14	212 384,94
Déficit			

17C237 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget annexe assainissement de la CAC est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	9 576 802,61	7 028 104,49	16 604 907,10
Titres de recettes émis	3 373 472,88	2 234 195,83	5 607 668,71
Réductions de titres	1 299,38	0,00	1 299,38
Recettes nettes	3 372 173,50	2 234 195,83	5 606 369,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	9 576 802,61	7 028 104,49	16 604 907,10
Mandats émis	2 007 296,06	1 495 590,86	3 502 886,92
Annulations de mandats	0,00	22 446,95	22 446,95
Dépenses nettes	2 007 296,06	1 473 143,91	3 480 439,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	1 364 877,44	761 051,92	2 125 929,36
Déficit			

17C238 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 - BUDGET REGIE MAISON DU TOURISME / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget annexe régie maison du tourisme de la Communauté de l'Agglomération Creilloise est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 551,81	327 416,81	328 968,62
Titres de recettes émis	128,58	279 513,36	279 641,94
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	128,58	279 513,36	279 641,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 551,81	327 416,81	328 968,62
Mandats émis	181,05	285 590,19	285 771,24
Annulations de mandats	0,00	6 076,83	6 073,83
Dépenses nettes	181,05	279 513,36	279 694,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent			
Déficit	52,47		52,47

17C239 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PIERRE SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal de PSO dont les résultats sont les suivants :

	D	R	
Fonctionnement			
Exercice 2016	2 637 054,11	2 240 134,89	-396 919,22
Report 2015			502 321,01
Cumul			105 401,79
Investissement			
Exercice 2016	70 337,88	276 324,21	205 986,33
Report 2015			4 732,71
Cumul			210 719,04

Résultat :

Fonctionnement	105 401,79
Investissement	210 719,04
Total	316 120,83

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 (délibération n° 17C129) ;
- de donner quitus à M. Rosier de sa gestion pour l'exercice 2016.

17C240 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PIERRE SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe Transport de PSO dont les résultats sont les suivants :

	D	R	
Exploitation			
Exercice 2016	944 334,22	840 763,44	-103 570,78
Report 2015			101 862,15
Cumul			-1 708,63
Investissement			
Exercice 2016	10 262,01	15 895,00	5 632,99
Report 2015			16 881,00
Cumul			22 513,99

Résultat :

Fonctionnement	-1 708,63
Investissement	22 513,99
Total BaT	20 805,36

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 (n° 17C130) ;
- de donner quitus à M. Rosier de sa gestion pour l'exercice 2016.

17C241 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 37 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal de la CAC dont les résultats sont les suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	44 887 719,38	51 156 304,45	6 268 585,07
Ordre	3 717 650,14	217 750,94	-3 499 899,20
Reprise résultat antérieur		1 021 884,88	1 021 884,88
TOTAL	48 605 369,52	52 395 940,27	3 790 570,75
INVESTISSEMENT			
Réel	8 793 567,56	6 472 075,92	-2 321 491,64
Ordre	426 846,65	3 926 745,85	3 499 899,20
Reprise résultat antérieur	1 551 971,33		-1 551 971,33
Sous-total	10 772 385,54	10 398 821,77	-373 563,77
Reports	1 203 119,55	1 222 879,52	19 759,97
TOTAL	11 975 505,09	11 621 701,29	-353 803,80
TOTAL GÉNÉRAL	60 580 874,61	64 017 641,56	3 436 766,95

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidé par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 (délibération n°17C129) ;
- de donner quitus à M. Villemain de sa gestion pour l'exercice 2016.

17C242 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 37 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe transports urbains de la CAC dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2016</i>			
	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	6 114 672,55	6 541 726,17	427 053,62
Ordre	507 253,12	80 199,50	-427 053,62
Reprise résultat antérieur		0,00	0,00
TOTAL	6 621 925,67	6 621 925,67	0,00
INVESTISSEMENT			
Réel	95 011,51	596 442,24	501 430,73
Ordre	334 557,74	761 611,36	427 053,62
Reprise résultat antérieur		296 727,78	296 727,78
Sous-total	429 569,25	1 654 781,38	1 225 212,13
Reports	0,00	0,00	0,00
TOTAL	429 569,25	1 654 781,38	1 225 212,13
TOTAL GÉNÉRAL	7 051 494,92	8 276 707,05	1 225 212,13

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 (délibération n° 17C131) ;
- de donner quitus à Monsieur Jean Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2016.

17C243 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 37 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe de Gournay les Usines dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2016</i>			
	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	8 520,00	110 706,70	102 186,70
Ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur		0,00	0,00
TOTAL	8 520,00	110 706,70	102 186,70
INVESTISSEMENT			
Réel	110 859,02	3 213,08	-107 645,94
Ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	5 459,24	5 459,24
Sous-total	110 859,02	8 672,32	-102 186,70
Reports	0,00	0,00	0,00
TOTAL	110 859,02	8 672,32	-102 186,70
TOTAL GÉNÉRAL	119 379,02	119 379,02	0,00

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 (délibération n°17C132) ;
- de donner quitus à Monsieur Jean Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2016.

17C244 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 37 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe les Marches de l'Oise de la CAC dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2016</i>	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	43 958,59	104 841,96	60 883,37
Ordre	60 883,37	0,00	-60 883,37
Reprise résultat antérieur		0,00	0,00
TOTAL	104 841,96	104 841,96	0,00
INVESTISSEMENT			
Réel	63 403,45	6,08	-63 397,37
Ordre	0,00	60 883,37	60 883,37
Reprise résultat antérieur		622 207,71	622 207,71
Sous-total	63 403,45	683 097,16	619 693,71
Reports	0,00	0,00	0,00
TOTAL	63 403,45	683 097,16	619 693,71
TOTAL GÉNÉRAL	168 245,41	787 939,12	619 693,71

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 (délibération n° 17C133) ;
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2016.

17C245 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE EAU / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 37 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe eau potable de la CAC dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2016</i>	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	148 892,43	409 441,98	260 549,55
Ordre	144 638,78	10 366,37	-134 272,41
Reprise résultat antérieur		562 469,79	562 469,79
TOTAL	293 531,21	982 278,14	688 746,93
INVESTISSEMENT			
Réel	178 682,98	130 518,37	-48 164,61
Ordre	102 911,90	237 184,31	134 272,41
Reprise résultat antérieur		167 656,97	167 656,97
Sous-total	281 594,88	535 359,65	253 764,77
Reports	226 997,21	0,00	-226 997,21
TOTAL	508 592,09	535 359,65	26 767,56
TOTAL GÉNÉRAL	802 123,30	1 517 637,79	715 514,49

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 (délibération n°17C134) ;
- de donner quitus à Monsieur Jean Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2016.

17C246 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 37 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement de la CAC dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2016</i>	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	400 597,06	1 468 061,96	1 067 464,90
Ordre	1 072 546,85	766 133,87	-306 412,98
Reprise résultat antérieur		4 888 188,49	4 888 188,49
TOTAL	1 473 143,91	7 122 384,32	5 649 240,41
INVESTISSEMENT			
Réel	477 656,08	1 536 120,54	1 058 464,46
Ordre	1 529 639,98	1 836 052,96	306 412,98
Reprise résultat antérieur		410 790,80	410 790,80
Sous-total	2 007 296,06	3 782 964,30	1 775 668,24
Reports	617 704,94	0,00	-617 704,94
TOTAL	2 625 001,00	3 782 964,30	1 157 963,30
TOTAL GÉNÉRAL	4 098 144,91	10 905 348,62	6 807 203,71

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 (délibération n°17C135) ;
- de donner quitus à Monsieur Jean Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2016.

17C247 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE REGIE MAISON DU TOURISME / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 37 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe de la régie de la maison du tourisme de la CAC dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2016</i>	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	279 384,78	279 513,36	128,58
Ordre	128,58	0,00	-128,58
Reprise résultat antérieur		0,00	0,00
TOTAL	279 513,36	279 513,36	0,00
INVESTISSEMENT			
Réel	181,05	0,00	-181,05
Ordre	0,00	128,58	128,58
Reprise résultat antérieur	1 351,81	0,00	-1 351,81
Sous-total	1 532,86	128,58	-1 404,28
Reports	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 532,86	128,58	-1 404,28
TOTAL GÉNÉRAL	281 046,22	279 641,94	-1 404,28

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidé par le Conseil communautaire le 28 mars 2017 (délibération n°17C136) ;
- de donner quitus à M. Villemain de sa gestion pour l'exercice 2016.

17C248 – BILAN DES ACQUISITIONS CESSIONS 2016 / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de donner acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2016.

17C249 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal pour 2017 ;
- d'augmenter la participation du budget principal au budget annexe régie maison du tourisme de 424 €, soit un montant total de 306 201,04 € ;
- d'augmenter la participation du budget principal au budget annexe transports urbains de 24 408 €, soit un montant total de 3 024 322 € ;
- d'augmenter la participation du budget principal au budget annexe transport de 33 168 €, soit un montant total de 133 576,63 € ;
- d'augmenter la participation du budget principal au budget annexe Gournay les usines de 20 000 €, soit un montant total de 1 982 000 € ;
- d'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 10 526 150,22 €.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	470 335,20	922 486,00	452 150,80
Ordre	452 150,80	-	452 150,80
Reprise résultat antérieur		-	-
TOTAL	922 486,00	922 486,00	
INVESTISSEMENT			
Réel	- 899 851,89	- 1 352 002,69	- 452 150,80
Ordre	2 640,54	454 791,34	452 150,80
Reprise résultat antérieur	-		-
TOTAL	- 897 211,35	- 897 211,35	
TOTAL GÉNÉRAL	25 274,65	25 274,65	

17C250 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget Transports urbains pour 2017.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	73 811,00	73 811,00	-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur		-	-
TOTAL	73 811,00	73 811,00	
INVESTISSEMENT			
Réel	62 614,00	62 614,00	-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur	-		-
TOTAL	62 614,00	62 614,00	
TOTAL GÉNÉRAL	136 425,00	136 425,00	

17C251 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget Transport pour 2017.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	38 000,00	38 411,00	411,00
Ordre	411,00	-	411,00
Reprise résultat antérieur		-	-
TOTAL	38 411,00	38 411,00	
INVESTISSEMENT			
Réel	411,00	-	411,00
Ordre	-	411,00	411,00
Reprise résultat antérieur	-		-
TOTAL	411,00	411,00	
TOTAL GÉNÉRAL	38 822,00	38 822,00	

17C252 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES EXERCICE 2017 - BUDGET GOURNAY LES USINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget Gournay les Usines pour 2017 ;
- d'augmenter la participation du budget principal de 20 000 €, soit un montant total de 1 982 000 € ;
- d'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 381 420,65 €.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	20 000,00	20 000,00	-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur		-	-
TOTAL	20 000,00	20 000,00	
INVESTISSEMENT			
Réel	- 1 889 436,00	- 1 889 436,00	-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur	-		-
TOTAL	- 1 889 436,00	- 1 889 436,00	
TOTAL GÉNÉRAL	- 1 869 436,00	- 1 869 436,00	

17C253 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget Assainissement pour 2017.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	-	-	-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur	-	-	-
TOTAL	-	-	-
INVESTISSEMENT			
Réel	732 595,00	732 595,00	-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur	-	-	-
TOTAL	732 595,00	732 595,00	-
TOTAL GÉNÉRAL	732 595,00	732 595,00	-

17C254 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE REGIE MAISON DU TOURISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget Régie Maison du Tourisme pour 2017.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	424,00	424,00	-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur	-	-	-
TOTAL	424,00	424,00	-
INVESTISSEMENT			
Réel	-	-	-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur	-	-	-
TOTAL	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	424,00	424,00	-

17C255 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
 - Passerelle sur l'Oise / Pont Y
 - Matériel de collecte des ordures ménagères
 - Subventions parc privé OPAH
 - Mise en accessibilité des bâtiments
 - Gare Cœur d'Agglo
 - PRU Gournay OA7 Fichet

- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
 - Gare Cœur d'Agglo
 - Suivi animation OPAH
- de créer l'autorisation d'engagement et crédits de paiement suivante :
 - Programmation énergétique

17C256 – BUDGET GOURNAY LES USINES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions

DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement « PRU Gournay OA4 Dro » et «Acquisitions foncières ».

17C257 – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver le régime indemnitaire proposé.

17C258 – ATTRIBUTION D'INDEMNITES D'ASTREINTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'instituer le régime des astreintes d'exploitation et de décision au sein de la filière technique dans la collectivité selon les modalités exposées ;
- de valider les fonctions qui ouvrent droit à l'attribution d'une indemnité d'astreinte définies ci-dessus et préciser que les montants des indemnités seront indexés sur l'évolution des textes en vigueur.

17C259 – MISE EN PLACE TEMPS PARTIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'instituer le temps partiel au sein de l'ACSO selon les modalités proposées ci-dessus.

17C260 – MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'instituer le compte épargne temps au sein de l'ACSO ;
- d'approuver le règlement du compte épargne temps.

17C261 – CONGES EXCEPTIONNELS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'ACCORDER au bénéfice des agents (titulaires, stagiaires, et non titulaires) les autorisations d'absence figurant dans la délibération ;
- de PRECISER que ces autorisations d'absence seront accordées sous réserve des nécessités de service, appréciées par le supérieur hiérarchique et sur autorisation ;
- de PRECISER qu'elles sont à prendre au moment de l'évènement et ne peuvent être ni reportées ni payées.

17C262 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DOMICILE/TRAVAIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la prise en charge des frais de déplacement domicile-travail, sur la base du remboursement d'un trajet de « porte à porte », plafonné à 200€ par an et par agent, pour les agents domiciliés soit hors Ile de France, soit hors périmètre des transports urbains de l'ACSO, ou soit hors d'une commune desservie par le train ou dont les horaires de travail ne leur permettent pas de prendre les transports.

17C263 – REGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de définir les fonctions ouvrant droit à mise à disposition d'un véhicule de service avec remisage à domicile selon les conditions mises en œuvre définies dans le règlement d'utilisation des véhicules :
 - o La Directrice Générale des Services
 - o Le Directeur Général des Services Techniques
 - o La Directrice du pôle économie, emploi et formation
 - o La Directrice de la communication et des relations extérieures
 - o Le Directeur du pôle aménagement et politique de la ville
 - o Le Directeur administratif et financier
 - o Le Responsable du service bâtiments ainsi que les gardiens de gymnases appelés à intervenir en cas de problèmes dans les propriétés de l'ACSO
 - o Le Responsable du service eau assainissement voirie
 - o Le Responsable du service ordures ménagères et logistique
 - o Le Responsable du service transports et déplacements
 - o Le Responsable du service habitat foncier
- d'approuver le règlement d'utilisation des véhicules.

17C264 – PARTICIPATION EMPLOYEUR AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de participer au financement des contrats de mutuelles « labellisés » selon les seuils proposés ci-dessus ;
- de participer au financement de contrat de protection complémentaire sur le risque prévoyance, à hauteur de 9€ mensuels.

17C265 – ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver l'adhésion au Comité National d'Action Sociale ;
- de donner pouvoir au Président pour la signature de tous les documents relatifs à cette adhésion ;
- d'autoriser le Président à verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année multiplié par le montant de la cotisation du CNAS.

17C266 – ATTRIBUTION DE TITRES RESTAURANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter la mise en place des titres restaurants au bénéfice du personnel de l'ACSO ;
- de fixer la valeur faciale du titre restaurant à 5 €.

17C267 – ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver l'attribution de chèques cadeaux d'un montant de 50€.

17C268 – PRESTATIONS DIVERSES D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter la mise en place des prestations d'action sociale complémentaires listées ci-dessus ;
- d'approuver les conditions d'attribution mentionnées.

17C269 – TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la création de deux postes d'Attaché territorial.

17C270 – RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider le rapport d'activité de la Communauté de l'Agglomération Creilloise pour l'année 2016.